Monsieur,

Je m'oppose fermement au projet photovoltaïque sur les communes de Parnay/Dun-sur-Auron.

A mon sens ce type de projet démesuré de 67 h implanté en plein milieu d'un village de 60 habitants, longeant des chemins de randonnée, encerclant des habitations et des étangs, de panneaux de 3m3 de haut est une aberration qui ne peut en aucun cas être cautionné au profit des ENR.

Comment peut-on en arriver à prendre de tels décisions au détriment des habitants et de l'environnement.

J'envisage deux raisons :

1- La cupidité et l'opportunisme du promoteur JPEE qui surf sur la vague des ENR au détriment des populations. Un projet de 75 h en cours à 8km de Parnay, divers projets d'installation de centrale dans les environs. Apparemment le loup est dans la bergerie !!!

Pour avoir rencontré M. Ralph Tricot responsable du projet, je peux attester de la mauvaise foi évidente et d'un argumentaire que je qualifierais de très léger quant à la prise en compte de l'impact d'un tel projet sur la qualité de vie des habitants et de l'environnement.

Ce type de projet me semble-t-il est livré clé en main à nos élus avec toutes les recommandations de discrétion et d'opacité permettant de soulever le moins d'opposition possible. **Après accepte qui veut...** 

2- L'appât du gain ou la crédulité ????? de M. Crépin, maire multi-casquette de la commune de Parnay est partie prenante du projet qui de parts ses fonctions n'est pas su s'abstenir de sacrifier la qualité de vie des habitants de Parnay. Forcément, demeurant à 10km du projet les désagréments pour lui et sa famille sont inexistant (ne serait-ce pas la définition parfaite du Nimby ou du surtout pas chez moi ?!).

Comme citer plus haut, discrétion et opacité semble être de rigueur. Aucune informations ou concertations avec les habitants de 2019 à 2023 (le temps d'arranger ses petites affaires). Une bien piètre vision de la démocratie.

A croire qu'en Parnaysie tout est permis!!!

Pour moi la différence entre le promoteur et l'élu sur ce type de projet doit être nette : l'un est là pour faire des affaires et gagner de l'argent, le second pour agir d'en l'intérêt de ses administrés.

J'en arrive à me poser des questions :

En dépit des avis défavorables de la MRAE et de la Chambre d'agriculture le projet peut-il paraître encore crédible ?

Ces organismes ne font-ils pas références en la matière ?

J'ai bien sûr lu le rapport d'enquête de la commune d'Arpheuilles. Projet du même promoteur dont la fragilité et la véracité des arguments me font craindre le pire. JPEE contestant en dépit du bon sens l'avis de professionnels notaire et agent immobilier estimant à 30% la dépréciation des biens à proximité.

Aucune étude sur le sujet, certainement un manque de recul sur ce type de projet ? Pourquoi une étude n'a jamais été mandaté par JPEE ?

Le même JPEE affirmant je cite : « l'absence de relief, la hauteur faible des panneaux, les haies bocagères nombreuses, la plantation de haies denses prévues au projet, sont des éléments qui nous permettent d'affirmer que **l'impact visuel sera quasiment inexistant** » je vous invite donc à aller voir sur le site d'Arpheuilles actuellement. Nous parlons pour notre part de panneaux de 3m30 de haut quand même !!! Il est vrai que l'aspect visuel reste à l'appréciation de chacun. Mais enfin soyons sérieux !!! Vu de votre domicile Mr Tricot cela peut certainement passer mais pour les habitants de Parnay encastrer dans les panneaux il va falloir trouver d'autres arguments !!!

La caution alibi agricole d'un hypothétique projet de 250 brebis pour 67h de terres agricoles, ne serait-ce pas l'inverse de ce qui est préconiser ? A savoir les installations permettant de coupler une production photovoltaïque secondaire à une production agricole principale...250 brebis 67 hectares !!!

Techniquement un agriculteur et non éleveur sans structure adéquate, habitant à 35mn de son élevage dont le financement reste à trouver me paraît un peu tirer par les cheveux. Pourrait-on m'éclairer sur le sujet ?

Existe-t-il une étude d'un organisme indépendant sur la dépréciation des biens encerclés par des panneaux de 3m30 ?

A l'heure de la désertification des zones rurales est-ce vraiment judicieux de sacrifier les terrains constructibles de la commune qui pourraient accueillir de nouveaux habitants et ainsi dynamiser et créer du lien social à Parnay ?

Est-ce que développer le tourisme déjà existant autour du canal de Berry, de son futur parcours de vélo, des chemins de randonnées, de ses étangs et de la richesse de son écosystème ne paraît pas plus cohérent lorsque la seule alternative proposée par

le promoteur est la création d'un projet paysager aseptiser et d'un alibi pédagogique de visite sur la centrale photovoltaïque ?

Quelle sera la production moyenne et non maximum exprimer en nombre de foyers par an ? Informations vérifiables bien sûr.

Quand est-il du cumul des aides de la PAC des terres agricoles concernées ?

Peut-on brader impunément la qualité de vie des habitants majoritairement opposé à ce projet dont l'utilité énergétique reste à prouver ?

Ne soyons pas dupe, la manne financière engendrée par ces VRP ONE SHOT de l'ENR n'est-elle pas leur principale motivation ?

Ne faudrait-il pas mettre en place des garde-fou, médiatisé et faire prendre conscience aux élus des conséquences de tel montage insidieux ? Associer les habitants s'est enrichir nos réflexions car se sont trop souvent eux qui en subissent les conséquences.

Cordialement

PL